



ANNEXE

Conditions et avantages préférentiels bancaires et extra bancaires, octroyés par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin (ci-après la « CEPAL ») aux ayants droit, adhérents et bénévoles du partenaire et de leurs enfants à charge de la naissance à 25 ans révolus.

La présente Offre de Partenariat sera applicable à compter du 1er janvier 2021 et pendant tout la durée du préavis, au terme duquel notre partenariat prendra fin.

1.1 : Les Crédits

- ✓ Offrir les frais de dossier pour toute souscription de crédits personnels et/ou de crédits immobiliers. ⁽¹⁾
- ✓ Proposer un taux de crédit personnel privilégié : 2.02% TAEG fixe pour un montant emprunté maximal allant jusqu' à 75 000 €, d'une durée de 4 à 120 mois. Taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, susceptible de révision.

Exemple de crédit Izipartner :

Pour un Prêt Personnel ⁽²⁾ de 10 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel fixe de 2,00% **60 mensualités de 175,28€, Taux Annuel Effectif Global fixe de 2,02 %**. Montant total dû par l'emprunteur hors assurance facultative : **10 516,80 €**. Frais de dossier offerts. Coût mensuel de l'assurance facultative : 8 € qui s'ajoutent à la mensualité. Montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 480 €. Taux Annuel Effectif de l'Assurance couvrant les garanties DC/PTIA : 1,85 % ⁽³⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(16) Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques bénéficiant du partenariat et valable jusqu'au 31/12/2021 inclus, sous réserve d'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L312-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(17) Exemple donné à titre indicatif et sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Conditions tarifaires valables au 01/01/2021 pour un prêt personnel Izipartner compris entre 800 € et 75 000 €, d'une durée maximum de 120 mois, offre soumise à conditions réservée aux personnes majeures capables bénéficiant du partenariat.

(18) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client âgé de moins de 61 ans assuré en Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. L'assurance emprunteur proposée par votre Caisse d'Épargne est un contrat d'assurance CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

1.1 Crédit étudiant et apprenti

- ✓ Proposer un taux de crédit étudiant privilégié ⁽¹⁾ : 1,30% TAEG fixe pour un montant emprunté maximal allant jusqu' à 45 000 €, d'une durée de 4 à 120 mois. Taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, susceptible de révision.
- ✓ Proposer un taux de crédit apprenti privilégié ⁽¹⁾ : 1,30% TAEG fixe pour un montant emprunté maximal allant jusqu' à 15 000 €, d'une durée de 4 à 60 mois. Taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, susceptible de révision.

Exemple de crédit étudiant et apprenti :

Pour un Prêt étudiant ou apprenti ⁽²⁾ de 10 000 € sur 60 mois au taux débiteur annuel fixe : 1,29 %. **60 mensualités de 172,19 €, Taux Annuel Effectif Global fixe de 1,30 %. Montant total dû par l'emprunteur hors assurance facultative : 10 331,40 €.** Frais de dossier offerts. Coût mensuel de l'assurance facultative : 2,70 € qui s'ajoutent à la mensualité. Montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 162 €. **Taux Annuel Effectif de l'Assurance** couvrant les garanties DC/PTIA : **0,63 %.** ⁽³⁾

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1.2 : Les Formules

Pour toute nouvelle ouverture d'un compte de dépôt, une remise de 25 %, pendant un (1) an est proposée sur le prix (hors services complémentaires) de la Formule Individuelle Confort Premier ou de la Formule Individuelle Optimal⁽⁴⁾.

Si une carte à débit différé est souscrite, la remise sera portée à 50%, pendant un (1) an, sur le prix des Formules susvisées⁽⁴⁾.

Au-delà de la période de réduction tarifaire, les conditions tarifaires en vigueur s'appliqueront automatiquement. Conditions disponibles en agence ou sur le site www.caisse-epargne.fr^(*).

Pour toute conclusion d'un Partenariat, sous réserve de la domiciliation de revenus du Client à la CEPAL⁽⁵⁾, une remise de 25%, pendant un (1) an est proposée sur le prix de la version Individuelle de la :

- Formule Confort, sous réserve de la souscription d'une carte Visa Premier⁽⁶⁾ ;
- Formule Optimal, quelle que soit la carte souscrite⁽⁶⁾.

Si une carte à débit différé est souscrite, la remise sera portée à 50 % pendant un (1) an sur le prix de la version Individuelle de la :

- Formule Confort, sous réserve de la souscription d'une carte Visa Premier⁽⁶⁾ ;
- Formule Optimal, quelle que soit la carte souscrite⁽⁶⁾.

Au-delà de la période de réduction tarifaire, les conditions tarifaires en vigueur s'appliqueront automatiquement. Conditions disponibles en agence ou sur le site www.caisse-epargne.fr^(*)

(1) Offre soumise à conditions, réservée aux personnes physiques âgées de 18 à 28 ans (Un justificatif sera exigé) bénéficiant du partenariat, sous réserve d'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur.

(2) Exemple donné à titre indicatif et sans valeur contractuelle, sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Conditions tarifaires valables au 01/01/2021 pour un prêt étudiant d'un montant compris entre 1 500 € et 45 000 € et pour un prêt apprenti d'un montant compris entre 1 500 € et 15 000€, d'une durée maximum de 60 mois, offre soumise à conditions réservée aux personnes majeures capables bénéficiant du partenariat.

(3) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client âgé de moins de 61 ans assuré en Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. L'assurance emprunteur proposée par votre Caisse d'Épargne et un contrat d'assurance CNP Assurances, entreprise régie par le Codes des Assurances.

(4) Offre valable pour toute première souscription d'une Formule Individuelle Confort Premier ou d'une Formule Individuelle Initial, sous réserve de la domiciliation de revenus du souscripteur et de l'enregistrement d'au moins trois (3) domiciliations de prélèvements ou virements sur le service DOMILIS. Voir le détail des offres et produits sur www.caisse-epargne.fr.

(5) Sous réserve de l'enregistrement d'au moins trois (3) domiciliations de prélèvements ou virements sur le service DOMILIS.

(6) Offre soumise à conditions, valable du 01/01/2021 au 31/12/2021 inclus, sous réserve d'acceptation du dossier par la CEPAL. Voir le détail des offres et produits sur www.caisse-epargne.fr.

() Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.*



1.1 : Le Service DOMILIS

- ✓ Lors de l'ouverture d'un compte de dépôt à la CEPAL, le Client bénéficie gratuitement du service DOMILIS. Le Client autorise dès lors, la CEPAL à prendre en charge le changement de sa domiciliation bancaire auprès de ses créanciers et débiteurs, par lui désignés et référencés.
- ✓ Durant une période d'une durée maximale de trois (3) mois, la CEPAL s'engage à honorer tout prélèvement, même en l'absence de provision du compte, étant entendu que le découvert résultant de la passation de ces opérations et pouvant être mis à disposition gratuitement pendant toute cette période à certaines conditions, sera limité au périmètre des créances dont la domiciliation est modifiée. ⁽¹⁾

1.2 Epargne :

Assurance Vie :

- ✓ Jusqu'à 50 % de remise sur les droits d'entrée pour un premier versement ⁽²⁾ effectué sur un premier contrat d'assurance-vie distribué par la Caisse d'Épargne.

1.6 Offre de bienvenue ⁽³⁾ dédiée aux professionnels

1.6.1 Professions libérales

- ✓ Véritable partenaire professionnel, soucieux de la gestion de votre activité, la CEPAL a décidé d'investir pour vous, nouveaux clients professions libérales à titre professionnel. Ainsi nous sommes en mesure de vous proposer une offre de bienvenue ⁽³⁾ avec tous ses avantages.

Des services Professionnels :

- ✓ L'offre groupée de services LABELIS comprenant :
 - L'assurance des moyens de paiement Professionnels ⁽⁴⁾ ;
 - La participation aux frais de tenue de compte ;
 - L'exonération des commissions de mouvement ;
 - Direct Ecureuil Pro, pour gérer vos comptes à distance, disponible 24h/24, 7j/7t ;
 - 4 retraits dans le mois aux distributeurs automatiques de billets des autres banques ;
 - Des relevés de compte mensuels et décennaires ;
 - L'envoi simple de vos chèquiers à domicile ;
 - Le service Securexpress ⁽⁴⁾, pour être assuré en cas d'agression ⁽⁵⁾ ;
 - Le service Eparfix/Eparplus ;
 - Le service de transfert DOMILIS Pro ;
 - Option CENET EDI ⁽⁶⁾ : 50 % de réduction sur l'abonnement.
- ✓ Une carte bancaire au choix parmi : Visa Business, Visa Gold Business ou Visa Platinum Business à débit différé ainsi que ses services associés.

(1) Sous réserve que la Caisse d'Épargne propose ce découvert. Le découvert vous est octroyé sous réserve de l'accord de la Caisse d'Épargne.

(2) Pour un 1^{er} versement effectué avant le 31/12/2021 dont une partie en unités de comptes, sur un 1^{er} contrat d'assurance-vie Millevie Essentielle Millevie initiale, Millevie Premium ou Millevie Infinie vous bénéficiez d'un remboursement allant jusqu'à 50 % des droits d'entrée selon le type de contrat, sous 30 jours après la date du versement. Ces contrats d'assurance-vie sont des contrats de BPCE VIE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Ces contrats sont multi supports et modulables en fonction des objectifs et du profil d'investisseur du client. Les montants investis sur des supports en unité de compte sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

(3) Offre valable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 pour toute ouverture d'un compte professionnel associée à la souscription d'une offre groupée de services. Les clients détenteurs d'une offre groupée de services Auto-Entrepreneur, SCI ou Associatis ne sont pas éligibles à cet avantage tarifaire.

(4) Assurance Moyens de paiement et Securexpress sont des contrats de BPCE assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Voir conditions générales ou notice d'informations.

(5) Voir conditions, limites plafonds et exclusions prévues aux Conditions Générales et Particulières

(6) Souscription à la carte de service de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.



✓ Un diagnostic personnalisé des besoins de Trésorerie de votre Entreprise

L'offre groupée de services LABELIS sera à 0 € pendant 6 mois ⁽¹⁾. Au-delà de la période de gratuité, les conditions tarifaires en vigueur s'appliqueront ⁽²⁾. Détail des offres et produits et conditions tarifaires disponibles en agence ou sur le site www.caisse-epargne.fr^(*).

(1) Offre applicable sous réserve de détention d'une offre groupée de services ainsi que d'une carte bancaire.

(2) Tarification au 01/01/2021 susceptible d'évolution. Les prélèvements de l'offre groupée de services sont trimestriels.

() Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.*

